

Département de Saône et Loire - Commune de SAINT MARTIN SOUS MONTAIGU

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 04/ 2023

**FERMETURE ANCIENNE ECOLE- MINI-STADIUM-AIRE DE JEUX  
TRAVAUX REHABILITATION ANCIENNE ECOLE -  
ENLEVEMENT PREFABRIQUE**

NOUS, Maire de la Commune de SAINT MARTIN-SOUS-MONTAIGU,

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU le règlement intérieur du ministadium de Saint-Martin-sous-Montaigu,

VU la demande de l'entreprise PRO AMIANTE domiciliée à St Bérain-sous-Sanvignes (71),

**CONSIDERANT** que les travaux de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école et le démontage- enlèvement du préfabriqué situé à proximité du ministadium et de l'aire de jeux vont débiter et que des règles de sécurité doivent être appliquées,

**ARRETONS :**

**Article 1** - L'accès à l'ancienne école (cour + bâtiment), au terrain multisports et à l'aire de jeux petite enfance, rue du Clos Laval à St Martin sous Montaigu, sera strictement interdit durant la phase de désamiantage de l'ancienne école et de son préfabriqué, soit du vendredi 10 février à 8 heures et jusqu'au vendredi 17 mars 2023 à 18 h.

**Article 2** - La signalisation correspondante sera mise en place par la commune de St Martin sous Montaigu.

**Article 3** - Le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de Chatenoy-le-Royal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme,

A Saint Martin sous Montaigu, le 7 février 2023,

Le Maire, Christophe HANNECART

